



RÉSOLUTION CONCERNANT UNE FEUILLE DE ROUTE SUR L'AVENIR DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

40^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée

Mardi 23 Octobre 2018, à Bruxelles

COAUTEURS :

- Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée, Canada
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, France

CO-SPONSORS :

- Commissaire fédéral à la protection des données (Bundesbeauftragten für den Datenschutz), Allemagne
- Commissaire au droit à l'information et à la protection des données personnelles, Albanie
- Agence pour l'accès à l'information publique (Agencia de Acceso a la Información Pública, Argentine
- Commission de l'Informatique et des Libertés, Burkina Faso
- Bureau de l'inspecteur général pour la protection des données à caractère personnel, Pologne
- Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Suisse
- Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel, Bénin

La 40^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée :

Compte tenu de ses Règles et Procédures telles que modifiées et codifiées ;

Compte tenu de la mission et de la vision de la Conférence, dans le cadre du plan stratégique de la Conférence 2016-2018 ;

Eu égard au projet spécial sur la taille et le nombre de membres à venir de la Conférence lancée en 2016, et en particulier, l'enquête de 2017 auprès des membres et les consultations stratégiques de 2017-18 ;

En vue de renforcer la Conférence en tant que plateforme afin qu'elle soit plus efficace pour la coopération internationale et l'influence stratégique, un réseau plus diversifié, ouvert et transparent, et une organisation davantage structurée et efficace ;

Adopte la feuille de route annexée sur l'avenir de la conférence internationale et les modifications ultérieures apportées aux Règles et Procédures de l'ICDPPC.

FEUILLE DE ROUTE SUR L'AVENIR DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

La Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (ICDPPC) continue à se développer et à évoluer, en termes d'effectif de membres et d'unicité en tant que premier rassemblement d'autorités indépendantes de protection des données et de la vie privée. Tout au long de son développement, la Conférence est restée fidèle à sa Vision d'être « un environnement dans lequel les autorités de protection des données et de la vie privée du monde entier peuvent agir efficacement pour remplir leurs mandats, aussi bien à titre individuel qu'ensemble, par la diffusion de connaissances et la création de liens de soutien. »¹ Cependant, étant donné que le domaine de la protection des données et de la vie privée ne cesse d'évoluer, les membres ont indiqué qu'il doit en être de même pour l'ICDPPC. Entamé avec l'enquête de 2017 sur la taille et le nombre de membres à venir de la Conférence, le processus de réflexion s'est poursuivi avec le lancement d'une concertation stratégique sur l'avenir de l'organisation à la 39^{ème} Conférence annuelle.

Le résultat de cette concertation stratégique basée sur six tables rondes à l'échelle des réseaux régionaux et une consultation publique ouverte à toutes les parties intéressées externes a mis en évidence les principales tendances et exigences de transformation de la Conférence, **évoluant d'une rencontre annuelle à un réseau efficace d'autorités de protection des données et de la vie privée**, en particulier :

- I. La Conférence en tant que plateforme afin qu'elle soit plus efficace pour la coopération internationale et l'influence stratégique
- II. La Conférence en tant que réseau plus diversifié, ouvert et transparent
- III. La Conférence en tant qu'organisation davantage structurée et efficace

Sur la base de la concertation stratégique organisée en 2017 et 2018, et en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail sur l'avenir de la Conférence, la feuille de route actuelle présente **les principales recommandations et actions à envisager par les membres** et confirme l'évolution de la Conférence vers une organisation plus permanente et structurante à l'échelle internationale.

Compte tenu de la démarche progressive nécessaire et en attachant une attention particulière à la mise en œuvre des modifications apportées aux missions, organisations et à la structure de la Conférence, la feuille de route actuelle présente les recommandations à mettre en application progressivement et doit servir de fondement dans la perspective du Plan stratégique à venir de la Conférence pour 2019-2021 à adopter lors de la 41^{ème} Conférence annuelle en 2019.

La feuille de route pour l'avenir de la Conférence Internationale définit une **série de recommandations et de mesures correspondantes à prendre dans l'immédiat ou à moyen terme**, sur la base des objectifs directeurs suivants, identifiés à la suite du processus de concertation stratégique :

- Projet commun : en réponse aux besoins de coopération des membres et création d'un réseau permanent de développement de la protection des données et de la vie privée à l'échelle internationale
- Identité : réaffirmation de l'indépendance des membres tout en favorisant la diversité, l'ouverture et la visibilité
- Format et structure : adaptation de l'organisation et soutien au développement continu

¹ <http://icdppc.org/the-conference-and-executive-committee/strategic-direction-mission-and-vision/>

I - Projet commun : en réponse aux besoins de coopération des membres et création d'un réseau permanent de développement de la protection des données et de la vie privée à l'échelle internationale

Pour renforcer le **rôle stratégique de la Conférence, en tant que fonction principale, et son influence sur la promotion de la protection des données et de la vie privée à l'échelle internationale**, la 40^{ème}

Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- A) Adopter une **stratégie politique pluriannuelle** en vue d'assurer la coordination des messages et positions des membres vers les instances gouvernementales et les décideurs, en ce qui concerne les principales questions stratégiques identifiées dans le domaine de la protection des données et de la vie privée.
- B) S'assurer de la mise en œuvre des **résolutions de l'ICDPPC appuyées par un guide de mise en œuvre ou un plan d'examen des progrès** afin d'assurer un suivi efficace des dispositions et recommandations adoptées.
- C) Renforcer la **présence et la participation de l'ICDPPC aux organisations multilatérales** en nommant des représentants permanents chargés de faire rapport à la Session fermée annuelle.

Pour répondre à la demande des membres, à savoir que la Conférence Internationale sert de **plateforme opérationnelle pour la coopération pratique**, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- D) À chaque Session fermée lors de la rencontre annuelle, sans préjudice des activités ordinaires et des débats, organiser des **séances dédiées en plus petits groupes, portant sur les échanges des bonnes pratiques et concertation sur les activités quotidiennes des autorités de protection des données** (par exemple, application, audit et contrôle, sensibilisation, etc.).
- E) **Élaborer un « kit de bienvenue » pour les nouvelles et futures autorités de l'ICDPPC**, offrant des conseils de renforcement des capacités et des directives institutionnelles concernant les questions de réglementation de la protection des données et de la vie privée, ainsi qu'un guide sur la structure de la Conférence, son fonctionnement et des contacts utiles.
- F) Etudier le développement d'une **plateforme sécurisée en ligne réservée aux membres de l'ICDPPC**, dédiée à la mise à disposition des ressources et au partage des connaissances, y compris, mais non de façon limitative, l'annuaire des membres, le référentiel des lois nationales et internationales en matière de protection des données, le forum Questions et Réponses, les Groupes de travail et la documentation pertinente du Comité exécutif, une section Recherches spécialisées, des alertes de type « sujet d'actualité », « perspectives » et « prospectives » .

Afin de garantir la **continuité et la transparence des activités et procédures de la Conférence**, la Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- G) Présenter et adopter un **programme de travail annuel pour chaque Groupe de travail** à la Session fermée de la rencontre annuelle.
- H) Examiner et promouvoir de **nouvelles règles pour l'adoption de résolutions et de déclarations**, ce qui permet d'avoir un calendrier plus précis et de différencier les étapes de rédaction pour le dépôt des amendements, avec la mise à disposition de tous les documents de rédaction, amendements et versions mises à jour avant l'adoption.

Présentation du projet commun de la Conférence

Action immédiate

- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant la Rencontre annuelle et la Session fermée (Section 2), de manière à inclure l'organisation des séances facultatives de collaboration en petits groupes.
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC pour la nomination des représentants permanents de l'ICDPPC à l'organisation internationale (par exemple : Conseil de l'Europe, OCDE, APEC).
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant le processus d'adoption et la structure des résolutions et déclarations (Section 4).

Action à moyen terme

- Mandater le Comité exécutif, avec l'aide du Secrétariat, pour élaborer un kit de bienvenue à l'attention des nouvelles et futures autorités de l'ICDPPC, à adopter lors de la 41^{ème} Conférence en 2019.
- Mandater le Comité exécutif pour développer une stratégie politique, dans le cadre du plan stratégique de la prochaine Conférence 2019-2021, à adopter lors de la 41^{ème} Conférence en 2019.
- Mandater le Groupe de travail sur l'avenir de la Conférence pour évaluer les possibilités et modalités, incluant les besoins techniques et financiers, portant sur la création d'une plateforme en ligne réservée aux membres de l'ICDPPC à la 41^{ème} Conférence en 2019.

II - Identité : réaffirmation de l'indépendance des membres tout en favorisant la diversité et l'ouverture

Pour faire écho à l'exigence des membres à l'égard du **maintien des critères d'adhésion actuels et de la garantie de l'indépendance des autorités**, de la part des instances gouvernementales et du secteur privé, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- A) Élaborer un **document d'information pour clarifier et faciliter l'interprétation des critères d'adhésion**, et notamment la notion d'indépendance.
- B) Éclaircir et détailler davantage les **règles de participation à la Session fermée de la rencontre annuelle** afin de garantir le niveau de participation approprié aux discussions concernant les questions clés pour les membres, évitant ainsi toute ingérence indue.

Pour répondre à la demande d'une plus **grande diversité et représentativité** de la part des membres, notamment en ce qui concerne les organes de décision de la Conférence et l'organisation de la Rencontre annuelle, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre la recommandation ci-après :

- C) Viser la **représentation de chaque région avec le Comité exécutif**, en portant le nombre de membres du Comité exécutif à cinq avec au moins un représentant des régions suivants : Amériques, Asie/Océanie, Afrique/Moyen-Orient et Europe, tout en octroyant à l'autorité d'accueil de la Conférence annuelle passée et à venir le statut de membre.
- D) Dans les Règles et Procédures de l'ICDPPC, préciser la **possibilité pour les autorités des pays voisins, de la même région ou du même réseau, de poser leur candidature conjointement pour accueillir la rencontre annuelle de la Conférence**.
- E) Favoriser la diversité dans les Groupes de travail en sollicitant la nomination de 2 coprésidents de 2 différentes régions et en favorisant la diversité géographique, culturelle et juridique parmi les membres dans leur ensemble.
- F) Créer un **réseau de membres traducteurs qui pourraient proposer leur service au Secrétariat, à titre volontaire, pour faire la relecture de traductions ou traduire des documents**, au moins dans les langues de travail des réseaux existants (EN, ES et FR).

Pour répondre au **besoin de la Conférence de rester ouverte sur l'extérieur**, en prenant en compte l'évolution mondiale et la diversité des parties intéressées pertinentes, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- G) Permettre la **participation des observateurs**, de façon ponctuelle et sur invitation, aux débats et activités des Groupes de travail.
- H) Envisager la **création d'une plateforme de consultation ou d'un groupe de contact**, impliquant toutes les parties intéressées pertinentes, notamment les organisations de la société civile, afin de faciliter le dialogue et les échanges sur les activités et la préparation des rencontres annuelles de l'ICDPPC.

Pour renforcer la **visibilité de la Conférence d'un point de vue de la communication avec l'extérieur**, appuyant ainsi ses principales missions, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre les recommandations ci-après :

- I) Lancer une procédure participative **interne en vue d'adopter un nouveau nom (plus court) afin que l'organisation** puisse communiquer la principale mission et les principaux objectifs de l'ICDPPC et **recréer le logo de l'ICDPPC** et l'identité visuelle globale.

Présentation des éléments affirmant l'identité de la Conférence

Action immédiate

- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant la participation à la Session fermée de la Rencontre annuelle (Article 2).
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant la composition du Comité exécutif (Article 3.1).
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant la sélection de l'autorité d'accueil (Article 3.2) pour clarifier la possibilité pour les membres d'accueillir conjointement la Rencontre annuelle.
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant les Groupes de travail (Article 3.3) pour encourager, le cas échéant, avoir des coprésidences de deux différentes régions et favoriser la diversité globale des membres.
- Mettre à jour les Règles et Procédures de l'ICDPPC concernant les Groupes de travail (Article 3.3) pour permettre la participation ponctuelle des observateurs.

Action à moyen terme

- Mandater le Groupe de travail sur l'avenir de la Conférence pour adopter un document d'information sur l'interprétation des critères d'adhésion et d'indépendance, à adopter à la 41^{ème} Conférence en 2019.
- Mandater le Secrétariat pour créer, d'ici à janvier 2019, le réseau de membres traducteurs volontaires.
- Mandater le Groupe de travail sur l'avenir de la Conférence pour présenter une proposition détaillée, portant sur la création d'un groupe de contact de l'ICDPPC avec les parties intéressées externes, à présenter lors de la 41^{ème} Conférence en 2019.
- Mandater le Comité exécutif pour lancer la procédure interne concernant le nouveau nom, le logo et l'identité visuelle de l'ICDPPC, à présenter et adopter lors de la 41^{ème} Conférence en 2019.

III – Format et structure : adaptation de l'organisation et soutien au développement continu

Afin que la Rencontre annuelle (Sessions ouverte et fermée) réponde aux besoins et aux attentes des membres et des parties intéressées externes et afin que **l'événement reste un rassemblement historique concernant la protection des données et de la vie privée à l'échelle internationale**, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre la recommandation ci-après :

- A) Mandater un groupe de travail pour faire avancer la concertation et évaluer l'**articulation des Sessions ouverte et fermée** de la Rencontre annuelle et présenter des propositions **afin de maximiser l'attrait de l'ordre du jour de la Rencontre annuelle de la Conférence**.

Pour répondre au souhait du membre de voir la Conférence **évoluer vers une organisation plus stable et structurée**, et prendre en compte le souhait d'avoir un débat informé sur la viabilité de la création d'un Secrétariat stable et financé, il est fait référence à deux documents élaborés pour examen lors de la 40^{ème} Conférence, le « document d'information : le Secrétariat de la Conférence Internationale et les Options concernant son Niveau de Service, son financement et son affectation » et le « document sur les propositions : calcul des coûts et financement du secrétariat de la Conférence internationale ».

En s'appuyant sur ces documents et les options présentées dans le présent document, afin de mettre en œuvre les recommandations et actions de la feuille de route actuelle, mais également pour **assurer une meilleure continuité dans les activités de la Conférence et un soutien plus constant dans ses actions**, la 40^{ème} Conférence s'engage à suivre la recommandation ci-après :

- B) Élaboration de plans de développement d'un Secrétariat stable et financé, en place pour des mandats renouvelables de trois ans ou plus, et la mise en place des droits d'inscriptions et de ses modalités.
- C) Mandater le Groupe de travail « Avenir de la Conférence » afin de préparer, en faisant régulièrement rapport au Comité directeur et en coopération étroite avec ce dernier, une proposition en vue de son éventuelle adoption lors de la 41^{ème} Conférence qui :
- Énonce les modifications nécessaires des Règles et Procédures de l'ICDPPC, notamment l'officialisation du rôle et de la structure du Secrétariat, que ce dernier soit assuré par une ou plusieurs autorités, et la détermination des droits d'inscription ;
 - Définit l'étendue des travaux pour le Secrétariat ;
 - Consulte les membres au sujet d'un barème définitif des droits d'inscription ;
 - Recueille les informations nécessaires auprès des membres afin de déterminer la catégorie de droits d'inscription dont ils font partie ;
 - Recrute une autorité (ou des autorités) volontaire(s) désireuse(s) d'accueillir le Secrétariat ; et
 - Détermine la méthode de collecte des droits d'inscription la plus pratique.

Présentation du format et de la structure de la Conférence

Action immédiate

- Créer et mandater un groupe de travail au sujet du format de la Rencontre annuelle, en vue d'une consultation et d'un compte rendu sur sa recommandation à la 41^{ème} Conférence ;
- Se prononcer sur l'établissement d'un plan pour la création d'un Secrétariat stable et financé
- Mandater le Groupe de travail « Avenir de la Conférence » afin de préparer, en faisant régulièrement rapport au Comité directeur et en coopération étroite avec ce dernier, une proposition indiquant les décisions prises.

Action à moyen terme

- Sur la base de la proposition préparée par le Groupe de travail « Avenir de la Conférence », le Comité exécutif doit présenter les modifications des Règles et procédures ainsi que d'autres processus de l'ICDPPC nécessaires à la création du Secrétariat et à la collecte des droits d'inscription, en vue d'une éventuelle adoption à la 41^{ème} Conférence en 2019.